



Domaine public : Appel à candidature, occupation temporaire

Avis de publicité - Procédure de sélection préalable à la délivrance d'un titre ayant pour objet d'autoriser une occupation temporaire du domaine public non constitutive en vue de l'exercice d'un commerce ambulant

ORGANISATEUR :

Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine – 8 rue d'Echichens – 02 40 54 81 12

FONDEMENT JURIDIQUE

Article L2122-1 CGPPP : « Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. »

En application de l'article L. 2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, lorsqu'un titre d'occupation du domaine public « permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une **procédure de sélection préalable** présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

OBJET DE LA PUBLICITE : Procédure de sélection préalable à l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels en vue de l'exercice d'un commerce ambulant.

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION

Caractéristiques de l'emplacement : L'emplacement comporte :

- un branchement électrique.

Lieu : Place de l'Eglise



Redevance : Le candidat devra s'acquitter d'une redevance d'occupation du Domaine Public, déterminée par délibération du Conseil Municipal portant tarification des droits de place et de stationnement sur le domaine public.

Critères de sélection des candidatures :

- Moyens et méthodes mis en œuvre par le candidat
- Qualité des produits (origine et fraîcheur des produits)

Contenu des dossiers de candidatures :

- Demande d'autorisation accompagnée de justificatifs nécessaire

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Support de la publicité : Site internet de Saint-Fiacre-sur-Maine

Modalités de transmission des dossiers de candidatures : Les candidatures doivent être adressées par courrier à :

Madame le Maire – 8 rue d'Echichens – 44690 Saint-Fiacre-sur-Maine

ou par mail à : accueil@saint-fiacre-sur-maine.fr

Date de la publication du présent avis sur le site de la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine : 5 octobre 2025.

Durée de la publicité : 30 jours

Date limite de remise des dossiers de candidatures : avant le 5 novembre 2025 à 17h.

Contacts : Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires d'ordre administratifs et techniques jusqu'à la date de dépôt de dossier.